

# CRÉASAP, SÉCURISATION DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Face aux difficultés de rentabilité des microentreprises et à l'isolement des chefs d'entreprise du secteur, le dispositif Créasap a été créé par la BGE Réseau\* de l'Oise pour enrayer la dynamique de précarisation des entrepreneurs, favoriser la viabilité des entreprises créées et consolider les structures déjà installées.



JUILLET 2017

## LA DÉMARCHE DE CRÉASAP

Créasap se décline en trois formes d'accompagnement :

- un accompagnement avant création (BGE Réseau) et l'ouverture d'un crédit modulable de 280 heures de formation sur des thématiques liées à la création d'entreprise (gestion, comptabilité, marketing, droit, communication...);
- la possibilité de tester l'activité créée en portage dans une couveuse d'entreprise dédiée, C2eSap (Centre d'essai à l'entrepreneuriat de services à la personne), pour une durée maximale de douze mois;
- un accompagnement postcréation pour les phases de lancement et de développement pour une durée maximale de trois ans, en ou hors parcours en couveuse.

## QUELLE EST LA VALEUR AJOUTÉE DE CRÉASAP ?

Il représente un parcours sécurisé et encadré par un ensemble d'actions complémentaires et coordonnées. C'est aussi un système d'accompagnement favorisant les mutualisations de services entre entrepreneurs et la coopération, par l'échange de pratiques.

\* Financé par la région, le Feder et l'État.

<http://bge.asso.fr>